***LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RECEPTION***

Monsieur (*Madame*),

Suite à votre courrier en date du …………. sollicitant la possibilité de cumuler votre emploi principal avec l’activité accessoire de …………. en application de l’article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 modifié :

* j'ai le plaisir de vous faire part de ma décision de donner une suite favorable à votre demande.

***OU***

* je vous informe que vous êtes autorisé à exercer partiellement cette activité accessoire dans les conditions suivantes : …………. (*par exemple :* *limites posées par la durée de l’activité ou en cas de difficultés sur le plan déontologique etc*.).

En effet, en application de l’article 10 du décret n°2020-69 susvisé, une partie de l’activité envisagée porte atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service *OU* …………. (*préciser les considérations de fait et de droit sur le fondement desquelles cette décision a été prise*).

***OU***

* je vous demande de bien vouloir me fournir les éléments suivants : …………. (*préciser les éléments manquants*), afin de pouvoir répondre à votre demande dans les meilleures conditions.

Vous devez nous adresser ces informations complémentaires dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de ce courrier.

***OU***

* j’ai le regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande.

En effet, l’activité envisagée ne relève pas de la liste des activités accessoires autorisées par le décret n°2020-69 susvisé *OU* en application de l’article 10 du décret n°2020-69 susvisé, l’activité envisagée porte atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service *OU* …………. (*préciser les considérations de fait et de droit sur le fondement desquelles cette décision a été prise*).

(*Le cas échéant*) La présente autorisation est délivrée pour une période de …………. (*durée exprimée en mois/année(s)),*

Je vous rappelle que cette activité accessoire ne peut être exercée qu'en dehors de vos heures de service.

J’attire votre attention sur le fait qu’en cas de changement substantiel dans les conditions d’exercice ou de rémunération de l’activité faisant l’objet de cette autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité et vous devrez donc formuler une nouvelle demande d’autorisation.

En outre, cette autorisation n’est pas définitive. Conformément aux dispositions de l’article 17 du décret n° 2020-69 susvisé, nous pouvons nous opposer à tout moment à la poursuite de cette activité, dès lors que l'intérêt du service le justifie, que les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées ou que l'activité en cause ne revêt plus un caractère accessoire.

Je vous prie de croire, Monsieur (*Madame*), en l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à …………., le ………….

Le Maire *(ou le Président)*

*L’article 13 du décret n°2020-69 précise que la notification de la décision d’autorisation ou de refus de cumul d’activités doit être réalisée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande de l’agent.*

*Lorsque l'autorité compétente estime ne pas disposer de toutes les informations lui permettant de statuer sur la demande, elle invite l'intéressé à la compléter dans un délai maximum de quinze jours à compter de la réception de sa demande.*

*L’absence de décision expresse écrite contraire dans les délais de réponse mentionnés ci-dessus vaut refus de l’autorisation de cumul.*